

Séance de la Commission Permanente du lundi 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents :

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU

Absents excusés : M. Jacques GUIARD

Date des convocations : **2 avril 2024**

Membres en exercice : 8

Membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Pour : 3 (Mme CHATEAU, M. DUCHÉ, Mme ISENDICK-MALTERRE,)

Contre : 4 (M. MOALLIC, Mme BAUDE, Mme BENOIT, M. THULEAU)

Abstention : 0

N° 24-062

OBJET : REJET SECOURS FINANCIER

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE
DÉCIDE**

de rejeter un secours financier, pour 1 famille soit 2 enfants, personnes, pour des factures de restauration scolaire, pour un montant global de 153,90 €.

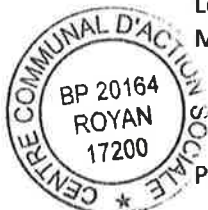
Fait à ROYAN, le 13 mai 2024

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 18/05/2024

Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 18/05/2024

Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES



Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20240513-DEL-24-062-DE
Date de télétransmission : 15/05/2024
Date de réception préfecture : 15/05/2024